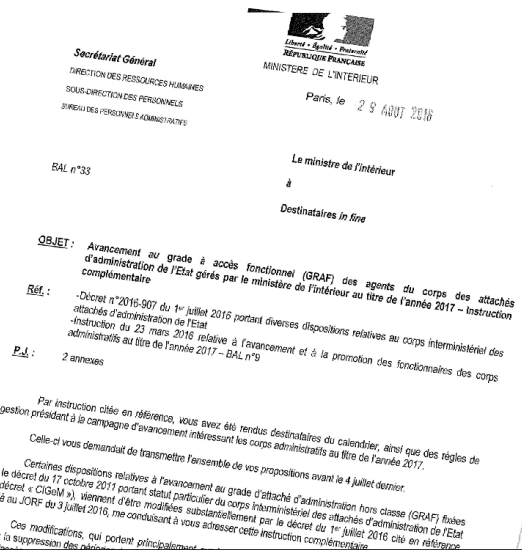




Création du 3ème vivier d'accès au GRAF

Le lundi 29 août, les services RH du ministère adressent une **instruction complémentaire** (BAL n°33) relative à l'avancement au grade à accès fonctionnel (GRAF) des agents du corps des attachés d'administration de l'État gérés par le ministère de l'intérieur au titre de l'année 2017 à l'ensemble des services territoriaux.



Cette instruction fait suite à la publication du décret n°2016-907 du 1er juillet 2016 qui est venu notamment modifier le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 ("décret CIGeM") s'agissant de l'avancement au GRAF (**suppression des périodes de référence pour l'inscription au tableau d'avancement – 3 années d'ancienneté au 10ème échelon pour les attachés principaux et 14ème échelon pour les directeurs de service – et création d'un troisième vivier d'accès au grade**) .



*Attention sur les délais particulièrement contraints qui s'imposent pour les retours, les propositions étant attendus pour **lundi prochain, 5 septembre 2016, délai de rigueur au ministère** !!!*

